



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 28 Septembre à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 21/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, M. SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme HAMEL Catherine, M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

Absent(s) : Mme BISCHOFF Laurence

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAMEL Catherine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 29/10/2022
Et
Publication ou notification du :
29/10/2022

CC2022_10 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES COLIS DES AINES

Monsieur le Maire-Président informe que trois fournisseurs ont été sollicités et proposent les tarifs suivants :

Prestataires	Coût TTC SOLO	Coût TTC DUO	Coût TTC Maison de retraite
DUCS DE GASCOGNE	21,00 €	30,00 €	OFFERT
LA QUERCYNOISE	20,00 €	30,00 €	/
LOU BERRET (<i>Ateliers protégés</i>)	19,95 €	29,95 €	OFFERT

La Commission Sociale du mardi 20 septembre 2022 à retenue le prestataire LOU BERRET (*Atelier Protégé*).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **accepte** à l'unanimité le choix de la Commission et de retenir ce prestataire pour les colis de Noël 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 29/09/2022
Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

